

CHARTRE DU PARENT CORRESPONDANT

Mission

Les parents correspondants de classe sont les représentants des autres familles. Ils favorisent un climat de confiance entre les parents, les enseignants et plus généralement, entre tous les membres de la communauté éducative.

Ils facilitent la communication et instaurent des liens entre l'ensemble des parents, les élèves délégués de classe et l'équipe éducative.

Désignation

Sur la base du volontariat, les parents proposent leur candidature via un questionnaire, après sollicitation de la direction.

Les parents correspondants sont désignés pour un an lors de la réunion de présentation, en présence d'un représentant de l'APEL et de la direction de l'établissement.

Un parent ne peut être parent correspondant dans la classe de son enfant.

Tout parent absent à la réunion ne pourra devenir parent correspondant.

De préférence, deux parents correspondants assurent la mission pour chaque classe de l'établissement.

Profil et fonction

Les parents correspondants s'engagent à :

- Etre disponibles,
- Faciliter le contact avec les différents protagonistes,
- Faire preuve de discrétion et respecter les procédures de communication avec les familles et le devoir de réserve indispensable,
- Etre partenaires de l'équipe éducative.

Rôle du parent correspondant

- Participer à la réunion des parents correspondants,
- Assister aux deux premiers conseils trimestriels ou au 1er conseil semestriel (2nde GT).
- Recueillir, avant le conseil, les observations des familles,
- Avoir un rôle consultatif pendant les conseils :
 - o Il intervient au nom de tous les parents dans l'intérêt de chaque élève,
 - o Il peut transmettre des informations recueillies auprès des familles et poser des questions. Elles doivent être soumises, au préalable, au chef d'établissement ou son représentant.
- Rédiger, après le conseil de classe, un compte rendu global soumis au professeur principal puis validé par le chef d'établissement ou son représentant. Il sera transmis pour information aux parents de la classe.



.....
**Nom du parent correspondant pour la ou les classes
de.....**

.....
**Nom de ou des
enfants.....**
en classe(s) de.....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »



SAINT ANDRÉ
SAINTE MARIE

SAINT ANDRÉ SAINTE MARIE

ENSEMBLE SCOLAIRE
ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE

CHARTRE DU PARENT CORRESPONDANT